



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/145**

**OBJET : NOUVELLE ORGANISATION DU TRI ET DE LA  
COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2024**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 14 septembre 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 14 septembre 2023**

**Secrétaire de séance : Véronique PERPIGNAA GOULARD**

La séance est ouverte.

**Le 21 septembre de l'année deux mille  
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

| NOM Prénom                    | Présents* | Excusés,<br>procuration à | NOM Prénom                        | Présents* | Excusés,<br>procuration à |
|-------------------------------|-----------|---------------------------|-----------------------------------|-----------|---------------------------|
| FATH Bernard<br>(Président)   | P         |                           | TALABOT Martine<br>(Maire)        | P         |                           |
| BARRÈRE Philippe<br>(Maire)   | P         |                           | CLAIR Jean-Georges<br>(Maire)     | P         |                           |
| GAZEAU Francis<br>(Maire)     | P         |                           | PEREZ Gracia<br>(Maire)           | E         | M. DURAND                 |
| DUFRANC Michel<br>(Maire)     | P         |                           | BARBAN Laurent<br>(Maire)         | E         | M. FATH                   |
| CLAVERIE Dominique<br>(Maire) | E         | Mme LIBREAU               | TAMARELLE Christian<br>(Maire)    | P         |                           |
| BOURGADE Laurence<br>(Maire)  | E         | M. HEINTZ                 | BURTIN-DAUZAN Nathalie<br>(Maire) | E         | Mme MARTINEZ              |
| CLÉMENT Bruno<br>(Maire)      | P         |                           | BONNETOT Aurore                   | E         | M. AULANIER               |
| DUMESNIL Mickaël              | P         |                           | GILLET Jean-Paul                  | E         | Mme LABASTHE              |
| LAGARDE Valérie               | P         |                           | LABASTHE Anne-Marie               | P         |                           |
| CAUSSÉ Anne-Marie             | E         | M. CLAIR                  | MOUCLIER Jean-François            | A         |                           |
| COUBRA Lionel                 | A         |                           | PERPIGNAA GOULARD Véronique       | P         |                           |
| BOURROUSSE Michèle            | P         |                           | PRÉVOTEAU Marie-Louise            | E         | Mme PERPIGNAA<br>GOULARD  |
| GACHET Christian              | P         |                           | VIGUIER Marie                     | P         |                           |
| MÉRIAU Stéphane               | P         |                           | LIBREAU Micheline                 | P         |                           |
| MONGE Jean-Claude             | P         |                           | SIDAOUI Alain                     | P         |                           |
| SAUNIER Catherine             | P         |                           | CHEVALIER Bernard                 | E         | Mme SABY                  |
| DURAND François               | P         |                           | SABY Nadia                        | P         |                           |
| LEMIRE Jean-André             | P         |                           | HEINTZ Jean-Marc                  | P         |                           |
| BOURRIER Sylviane             | E         | M. LAFFARGUE              | BÉTENCOURT Catherine              | P         |                           |
| LAFFARGUE Alexandre           | P         |                           | BORDELAIS Jean-François           | E         | Mme BÉTENCOURT            |
| MARTINEZ Corinne              | P         |                           | FAURE Christian                   | E         | M. CLÉMENT                |
| SOUBELET Véronique            | E         | M. DUFRANC                | GIRAUDEAU Isabelle                | P         |                           |
| AULANIER Benoist              | P         |                           |                                   |           |                           |

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/145

**OBJET : NOUVELLE ORGANISATION DU TRI ET DE LA  
COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2024**

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales confiant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre les compétences de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés,

**Vu** l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement portant obligation de mise en place d'un tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

La communauté de communes de Montesquieu assure depuis 2002 la mise en œuvre du service public de gestion des déchets ménagers sur son territoire avec un objectif constant de qualité du service rendu aux habitants, d'efficacité des dépenses publiques et de réponse aux enjeux environnementaux. L'organisation de la gestion des déchets sur le territoire doit aujourd'hui être revisitée afin de prendre en compte les nouvelles obligations réglementaires tout en recherchant les rationalisations indispensables dans un contexte d'inflation et de hausse tendancielle du coût du service.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour rappel, les « biodéchets », qui regroupent les déchets alimentaires et les déchets de parc et jardin (« déchets verts »), constituent près de 40 % des déchets ménagers produits sur la CCM. Il y a donc un fort enjeu, à la fois écologique et budgétaire, à sortir les biodéchets des ordures ménagères résiduelles pour favoriser leur valorisation via le compostage.

Un questionnaire a été soumis à la population à l'hiver 2022/2023. Avec 2500 réponses reçues, il a permis de concerter largement les habitants sur l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire.

Sur le plan administratif, divers marchés publics relatifs à la gestion des déchets arrivent à échéance fin 2023 et doivent être renouvelés (marché de collecte, marchés d'acquisition des bacs et composteurs...).

Les élus communautaires et communaux, réunis dans la commission en charge de la gestion des déchets et dans les comités de pilotage associés, ont travaillé et étudié tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2023, les évolutions à mettre en œuvre. Les maires et les équipes municipales ont également été associés aux différentes étapes de ces travaux.

Aujourd'hui, **la CCM s'apprête à opérer plusieurs changements importants dans la gestion des déchets qui vont avoir un impact en 2024 dans le quotidien des habitants de la CCM.**

Ces changements interviendront en deux étapes :

Début 2024 :

### **1) Distribution de composteurs gratuits à l'ensemble des habitants**

A partir du premier trimestre 2024, des solutions de tri à la source des biodéchets seront déployées auprès de l'ensemble des habitants du territoire afin d'équiper l'ensemble des foyers.

Différents cas de figure sont distingués :

- **pour la grande majorité des habitants, un composteur individuel sera gratuitement distribué à chaque foyer.** Cette solution est apparue adaptée pour les habitats de type pavillonnaire qui représentent près de 90 % des foyers de la CCM.

- **pour les habitats en résidence collective ou en centre-ville dense,** deux types de solutions vont être mises en place, en fonction du choix retenu par les communes concernées (Cadaujac, La Brède, Léognan). Ces habitants auront accès soit à des composteurs partagés, soit à des abri-bacs, pour déposer leurs biodéchets. Les composteurs partagés feront l'objet d'une gestion collective par les habitants, les



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/145

### OBJET : NOUVELLE ORGANISATION DU TRI ET DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2024

abri-bacs d'une collecte spécifique. Les lieux précis d'implantation sont en cours de définition en lien avec les communes et les gestionnaires des résidences concernées.

#### **2) Distribution à l'ensemble des habitants de bacs jaunes, en remplacement des actuels sacs jaunes, pour la collecte des emballages, papiers, cartons.**

Cette évolution permettra de répondre à la demande formulée par les habitants via le questionnaire. Elle permettra un gain écologique et des économies de fonctionnement à terme avec l'arrêt de l'achat et de la distribution des sacs jaunes recyclables. Les bacs jaunes seront délivrés dans chaque foyer à compter de janvier 2024.

#### **3) Rationalisation des tournées de collecte**

En lien avec le prestataire de collecte retenu dans le nouveau marché, le planning de collecte va être modifié. Des collectes pourront être désormais l'après-midi sur certaines communes.

La fréquence de collecte des emballages sera désormais d'une collecte tous les 15 jours.

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (poubelle à couvercle vert) restera inchangée pendant environ 6 mois.

**L'objectif collectif est de faire diminuer le poids des ordures ménagères résiduelles (poubelles à couvercle vert).**

**Ainsi, chacun disposera de 6 mois pour acquérir les bons gestes de tri !**

Au cours de l'année 2024 :

#### **4) Passage à une fréquence tous les 15 jours pour la collecte des ordures ménagères résiduelles**

Les fréquences et circuits de collecte seront ainsi à nouveau modifiés au cours de l'année 2024.

Au final, ces différentes évolutions répondent à une cohérence d'ensemble. Améliorer le tri permettra de diminuer les tonnages collectés et donc de réduire les frais de traitement des ordures ménagères. Dans le contexte inflationniste que nous connaissons, les économies réalisées auront pour objectif de stabiliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Il s'agit d'un travail collectif dont la réussite repose sur la contribution et la responsabilité de chaque acteur (citoyens, entreprises, AMO, élus locaux, communauté de communes).



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/145

**OBJET : NOUVELLE ORGANISATION DU TRI ET DE LA  
COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2024**


***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve les nouvelles modalités d'organisation de la collecte des déchets ménagers en 2024,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 21 septembre 2023



**Véronique PERPIGNAA GOULARD**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu